



Provence Enseignement

N°141
Hiver 2008



Editorial

Amplifions l'action!

Amplifions les luttes!

L'année 2008 doit être celle du mouvement social.

Si nous voulons faire reculer significativement le gouvernement, si nous voulons enfin transformer nos luttes en victoires, nous n'avons plus le choix!

Code du travail, Droit de grève, Education, Justice, Recherche, Santé: tout y passe: en bref c'est la destruction annoncée et programmée, de tous les acquis sociaux.

Exit le front populaire, le Conseil national de la Résistance, et mai 1968!

Pour de la rupture, c'est de la rupture mais la rupture avec toutes les valeurs de solidarité.

Jusqu'à quand allons-nous accepter ces attaques?

Commençons par faire du **jeudi 24 janvier** une journée de grève et de manifestation à la hauteur de ces enjeux mais aussi un tremplin à la journée d'action interprofessionnelle et unitaire prévue début février.

Les premiers rendez-vous de l'année à ne surtout pas manquer!

Nadine Castellani Labranche

Tous en grève le 24 janvier

Rendez vous 10 h 00

Bourse du Travail Marseille



Ecole: un service minimum... d'accueil financé.... par les personnels en grève !

C'est le dispositif que vient d'élaborer le ministre de l'Education nationale.

Après avoir dit à peu près tout et son contraire sur le sujet dans ce domaine, notamment que les organisations syndicales seraient concertées, le ministre a donc tranché.

Les communes sont appelées, sur la base du volontariat dans un premier temps, à mettre en place ce dispositif, et ce dès la grève du 24 janvier.

Il est effectivement plus facile pour le gouvernement de décider rapidement de mesures pour atténuer les effets des mouvements sociaux que d'entendre les revendications en amont et surtout de les prendre en compte.

Si nous ne trouvons rien à redire à ce que les élèves soient accueillis, bien au contraire, on peut s'étonner que le financement - à bon compte ! - de l'opération soit, de fait, assuré par les personnels en grève. Cela prouve au moins que, contrairement aux affirmations répétées du Président de la République, les jours de grève ne sont pas payés.

Pour que le système fonctionne, les directeurs d'école sont invités à informer les parents au moins 48 heures à l'avance, pratique largement présente dans les faits. Selon le ministre, « c'est souhaitable ».

La CGT sera attentive à ce que le « souhaitable » ne devienne pas « obligatoire » et que ce service minimum d'accueil ne se transforme en service minimum « imposé » aux personnels.

Montreuil le 8 janvier 2008

.....

Trop tard! Dans plusieurs communes des Bouches -du -Rhône, le dispositif commence à se mettre en place! Il est proposé aux ATSEM de remplacer les enseignants en grève moyennant rémunérations. Drôle de façon de faire "du travailler plus pour gagner plus" ! Ce dispositif trouve toute sa perversité en opposant les agents territoriaux et les enseignants tant le pouvoir d'achat est la préoccupation de tous les salariés.

La seule façon ne pas tomber dans le piège est de lutter ensemble enseignants/agents .

L'union locale est un des outils qui peut permettre ce combat, comme cela a commencé à se faire à Gardanne.

Ne les laissons pas nous diviser!



Les dernières nouvelles du BAC PRO 3 ans ...

Et bien déjà, commençons par corriger notre appellation : on doit continuer à l'appeler le BAC PRO 2 ans ! En effet, rien ne doit y être modifié a priori.

C'est le BEP qui serait « remplacé » dans le cursus « BEP – BAC PRO » par une seconde professionnelle de type « détermination ».

Le diplôme de BEP continuerait à exister et pourrait être attribué aux élèves qui en feraient la demande (après des évaluations à définir ? ...).

Concernant les élèves qui auraient besoin de 4 ans pour avoir le BAC, pas de problème, le redoublement serait facilité !

Des élèves qui, auparavant, ne venaient pas en lycée professionnel, pourraient finalement aboutir chez nous, avec un parcours qui paraît plus « normal » (3 ans et un BAC).

Donc, tout va bien !!!!

Sauf si on fait le constat suivant :

1) Septembre 2008, des élèves entrent en seconde définie par aucun référentiel. En effet, les prérequis du BAC ne changeant pas a priori, il faudrait acquérir les mêmes compétences et savoirs en un an au lieu de deux. Même s'il existera des « applications locales » (original pour un diplôme national), on ne peut qu'être dubitatif. De plus, il est nouveau que ce soit des enseignants qui établissent leur référentiel et non pas une CPC !

2) Un redoublement n'est pas vraiment une année de formation supplémentaire, il n'est qu'une « répétition » et du déjà vu. Cela ne laisse pas plus de temps au professeur pour faire le programme !

3) Accorder la possibilité de passer un BEP aux élèves le souhaitant est bien, mais comment faire (CCF difficilement réalisables ...) .

4) Bon courage aux élèves allant dans des filières où le CAP n'existe pas.

Qui a dit que l'Education Nationale était rigoureuse ?

Cyril Faillat

On a trouvé des salariés qui vont gagner plus car ils ont travaillé plus!?

Le ministre de l'Education nationale Xavier Darcos a justifié vendredi l'octroi d'une prime pour les proviseurs et chefs d'établissements scolaires, afin de récompenser leur travail.

Les proviseurs de lycée et principaux de collèges vont recevoir une prime de 750 euros, tandis que leurs adjoints percevront 375 euros.

"Les proviseurs, les chefs d'établissement, eux, n'ont pas droit aux heures supplémentaires" contrairement aux enseignants, a fait valoir M. Darcos vendredi sur RTL. Ces chefs d'établissement ont été "très exposés lors des manifestations lycéennes et étudiantes" et le ministre a "donc voulu reconnaître leur travail" et leur "accorder une rémunération complémentaire qu'ils ne peuvent obtenir autrement".

Pour Xavier Darcos, "les syndicats ont raison de dire 'et nous et nous', mais il est très simple d'obtenir une meilleure rémunération pour les enseignants" . Il leur suffit, précise-t-il, d'accepter de "faire quelques tâches supplémentaires", voire de "travailler autant qu'un proviseur".

Un proviseur, a-t-il insisté, "ça travaille énormément, c'est pris toute la journée, et donc c'est normal que pour eux on ait créé cette prime".

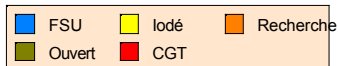
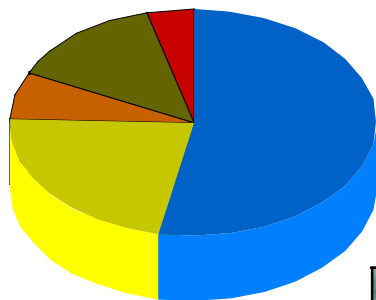
Il a invité les enseignants à "prendre des heures supplémentaires" pour avoir du "travail rémunéré en plus", rappelant que "nous avons investi pour les professeurs 250 millions d'euros pour les heures supplémentaires qu'ils veulent bien prendre".

Encore une façon de diviser les personnels!

Ne nous trompons pas, ce n'est pas seulement le travail supplémentaire qui est rémunéré mais aussi la manière docile avec laquelle certains chefs d'établissement ont fait respecté les consignes ministérielles via le rectorat pendant le mouvement lycéen.



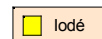
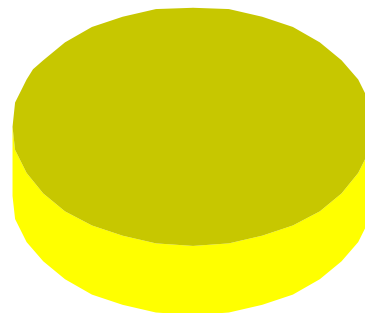
Conseil de la Vie Scientifique



Fsu	1 siège
Iodé	1 siège
Recherche	4 sièges
Ouvert	4 sièges



Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Enseignants chercheurs

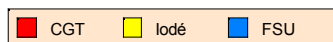
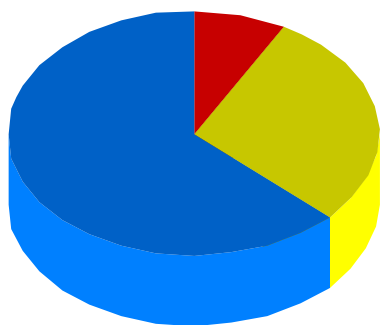


Iodé	4 sièges
------	----------

	Iodé	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	28	28	121	7

	FSU	Iodé	Recherche	Ouvert	CGT	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	78	33	10	20	6	117	440	2

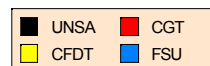
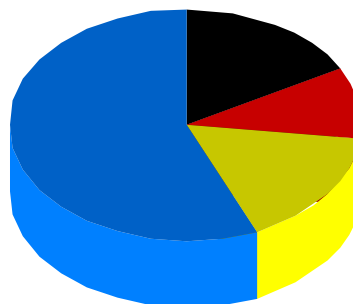
Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Autres formateurs



FSU	3 sièges
Iodé	1 siège

	CGT	Iodé	FSU	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	9	33	72	114	440	4

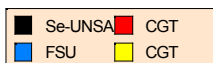
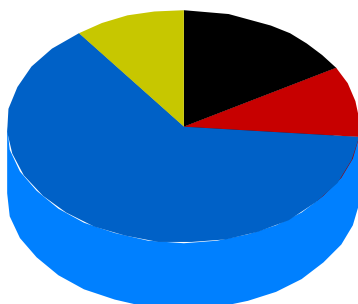
Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Usagers



UNSA	1 siège
UNSA	1 siège
FSU	3 sièges
CGT	1 siège

	UNSA	CGT	CFDT	FSU	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	67	41	44	230	382	3267	5

Conseil d'Ecole Usagers



FSU	2 sièges
UNSA	1 siège
CGT	1 siège
IODÉ	1 siège

	UNSA	CGT	Fsu	CFDT	Exprimés	Inscrits	Blancs Nuls
Voix	59	36	231	37	363	3267	26

Commentaires:

Très faible taux de participation comme d'habitude
Elections partielles pour le conseil d'école

Permanences IUFM:

SITE CANEBIERE : tous les mardis de 11h30 à 13h00

SITE AIX : les mercredis de 11h45 à 13h30

les jeudis de 12h30 à 14h00

Contacts: Jacques Candas djpcandas@aol.com

Joël Galiay joel.galiay@wanadoo.fr

Dominique Rieffel bertora@aol.com

SAMEDI 19 JANVIER 2008: JOURNEE EUROPEENNE CONTRE L'ENFERMEMENT DES ETRANGERS



Une politique inhumaine et coûteuse

Sarkozy est passé au stade industriel de sa politique d'internement et d'expulsion des étrangers en entrant dans une "course au chiffre". De 9 000 expulsions en 2003, l'objectif a quasiment triplé en 5 ans pour atteindre 26 000 pour 2008 ! Sachant qu'une expulsion coûte 10 000 à 15 000€...

Les rafles de sans-papiers sur la voie publique ou à domicile (y compris des enfants) se multiplient pour atteindre l'objectif chiffré annuel créant ainsi volontairement un climat de peur, afin que les sans papiers restent terrés sans possibilité de revendiquer leurs droits. Un certain nombre de citoyens sans papiers, pour échapper à la capture, se sont enfuies par les fenêtres, se blessant gravement, ou se tuant.

Les Centres de Rétention Administrative (CRA) : Des prisons pour étrangers !

Ces CRA, toujours plus grands et plus nombreux, s'assimilent aujourd'hui à des camps de rétention pour satisfaire à la politique du chiffre. A Marseille, celui du Canet, est une bâtisse qui a coûté plus de 17 millions d'euros à la collectivité. Ouvert en juin 2006, il compte 136 « places » et un tribunal ! (qui statue sur les maintiens en rétention des personnes arrêtées). On y « retient » des étrangers dont le seul crime est d'être dépourvus de titre de séjour. Il remplace celui d'Arenc (lugubre hangar créé clandestinement en 1964 et qui n'a été officiellement reconnu qu'en 1981).

Ce nouveau centre, l'administration l'a voulu plus « humain », notamment pour pouvoir y enfermer des familles (plus de 300 enfants ont été enfermés en France en 2007). Mais c'est en réalité un univers carcéral : verrouillage électronique, chambre d'isolement pour les éventuels récalcitrants, visites au parloir, « promenade »...

La résistance des sans papiers

Dès lors, quel espoir pour les personnes retenues et vouées à l'expulsion vers leur pays d'origine, même si elles n'y ont plus d'attaches, même si leur sécurité n'y est pas assurée, même si leur vie, leur famille, leur travail, leur scolarité, leur avenir sont ici ? Les actes de désespoir se sont multipliés dans les CRA en 2007 : grèves de la faim, auto-mutilations, tentatives de suicide... En décembre 2006 un jeune homme turc de 22 ans, était retrouvé pendu dans sa "chambre" au centre de rétention de Marseille.

Et pourtant, les mobilisations récentes dans les CRA d'Ile de France témoignent, malgré la répression, du courage des Sans Papiers à lutter pour leur dignité.

La directive européenne de la honte

Actuellement, la durée maximale de rétention en France est de 32 jours mais une directive européenne pourrait en 2008 la faire augmenter jusqu'à 18 mois ! Il y a urgence à signer la pétition contre cette directive, à interpeller les députés européens, à soutenir l'action des sans papiers.

NON AUX EXPULSIONS – REGULARISATION DES SANS PAPIERS RASSEMBLEMENT DEVANT LE CENTRE DE RETENTION

Angle Bd des Peintures/Bd Casanova, 13014 Marseille, métro Bougainville

SAMEDI 19 JANVIER à 15h

Collectif Sans Papiers 13 06 30 39 27 24

c.sanspapiers13@yahoo.fr

Réseau Education Sans Frontières 06 31 32 48 65 resf13@no-log.org

www.educationsansfrontieres.org



26, Bd des Peintures, 13014 Marseille, Métro Bougainville
Apportez de quoi faire du bruit (casseroles ou autres...)

**Exigeons la fermeture des centres de rétention
et la régularisation des sans-papiers !**

RESF 13 06 31 32 48 65
resf13@no-log.org

Collectif des Sans papiers de
13 B. Casanova, 13014 Marseille
19 JANVIER 2008
c. mail: c.sanspapiers13@yahoo.fr



Grève dans l'éducation le 24 janvier 2008

Les fédérations de l'Education FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education se sont réunies le 19 décembre.

Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation.

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'Enseignement Professionnel. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore. A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (salaires, carrières, statut...). Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation.

C'est pourquoi elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites.

Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris le 19 décembre 2007

Droits syndicaux

Lettre au recteur de l'académie

Objet : Situation des établissements dans le cadre du mouvement lycéen.

Monsieur le Recteur d'Académie,

Nous avons été interpellés par plusieurs collègues de plusieurs établissements de l'Académie sur certaines pratiques contestables qui heurtent notre attachement à l'exercice de la démocratie en milieu scolaire.

Depuis quelques semaines, les lycéens, légitimement inquiets pour leur avenir, ont commencé un mouvement de protestation. Alors qu'un dialogue avec les lycéens devrait s'engager, la seule réponse donnée par l'administration se résume souvent par l'envoi de forces de police devant et dans les établissements.

Aujourd'hui, nous constatons que certains chefs d'établissements ont une attitude répressive envers les lycéens protestataires et certains collègues, qui par souci d'apaisement, ont tout fait pour ouvrir le dialogue. Ces chefs d'établissement outrepassent leur fonction, abusent parfois de leur pouvoir et ont tendance à transférer une partie de leur autorité aux forces de police.

Nous dénonçons tout manque de dialogue avec les lycéens et les personnels, toute répression qui ne fait qu'exposer les établissements à la violence, voire à la grève.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que le dialogue soit rétabli, les règles de la démocratie, et de la citoyenneté respectées. Nous vous demandons également l'arrêt de toutes poursuites disciplinaires contre les lycéens mobilisés dans le cadre de ce mouvement et de faire cesser toutes menaces exercées sur les collègues par l'administration.

En espérant que vous interviendrez rapidement sur ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

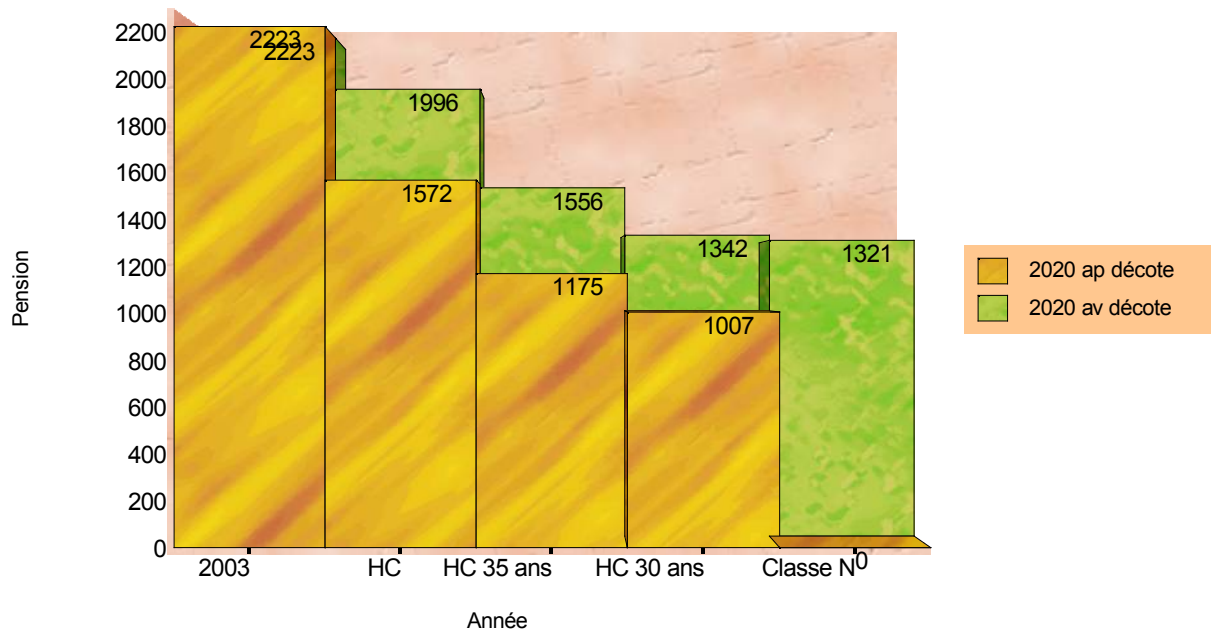
**Le Secrétaire Académique
de l'URSDEN-FERC-CGT
Daniel Charpin**

**La Secrétaire Générale
du SDEN FERC CGT
Nadine Castellani Labranche**

Retraites: Dégraissage?

Année de départ	Pension de référence en 2003	Pension dernier éch. Hors classe	Pension der éch. HC après 35 ans	Pension der éch. HC après 30 ans	Pension Classe normale
2020 ap décote	2223	1572	1175	1007	
2020 av décote	2223	1996	1556	1342	1321

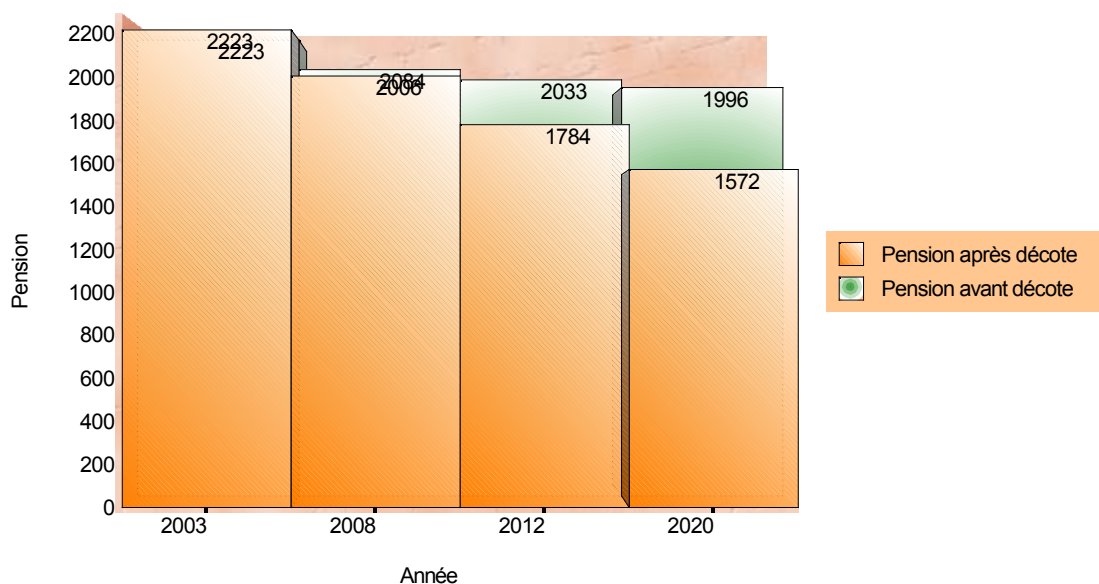
Pensions avant/après décote



Effet de la décote sur le montant de la pension

Année de départ	Pension après décote (Hors classe)	Pension avant décote
2003	2223	2223
2008	2006	2084
2012	1784	2033
2020	1572	1996

Pensions avant/après décote





Un film pour la Ciotat !

CMS 13 (connaissance du mouvement social)

"À une époque où la résignation guette de par l'ampleur des attaques de Sarkozy aux ordres du MEDEF, ou de par la désorganisation des salariés, il me semble salutaire de médiatiser les combats, prétendument impossibles, qui ont été gagnés !

C'est précisément le cas des Chantiers Navals de la Ciotat, où aujourd'hui près de 1000 salariés travaillent, alors que le chantier voisin de la Seyne est... un terrain vague.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé au sein de CMS 13 que je préside de réaliser un film documentaire de 26' sur les conditions du succès de cette lutte. Il faut bien évidemment financer ce film (60 000€). Nous n'en appelons pas à la générosité, mais à la conscience des organisations des organisations CGT et des CE à majorité CGT pour être partie prenante de ce projet. Financer que ce soit sur la base d'1€ par syndiqués ou autre, doit être l'occasion nous semble-t-il d'un débat sur la capacité collective à donner confiance dans les luttes à venir.

Dans ce cadre bien évidemment les organisations qui participent recevront un film et le droit de l'utiliser à l'intérieur de leur structure. Leur nom apparaîtra également au générique de fin."

Jean-Claude Labranche
Président de CMS 13

Le SDEN 13 a participé pour l'instant à la hauteur de 50 € pour cette réalisation.

Retrouvez les articles sur cette lutte sur:<http://cms13.udcgt13.fr>.

Sommaire du journal N° 141

Page 1 :	Edito
Page 2 :	Premier degré: service minimum
Page 3 :	Second degré: Bac pro en 3 ans...
Page 4 :	Résultats IUFM
Page 5 :	RESF
Page 6 :	Communiqué intersyndical, Droits syndicaux
Page 7 :	Retraites: quelques graphiques
Page 8 :	Informations
Photos :	M. Do Duc, J. Galiay

Formation syndicale

mai 2008: Stages Formation d'accueil et secrétaire de section

Vie syndicale

Lundi 21 janvier 2008: Assemblée générale des adhérents Sden-CGT 13

Jeudi 13 et vendredi 14 mars 2008: le congrès du SDEN 13

Du 19 au 23 mai 2008: le congrès de l'UNSEN

Actions

24 janvier 2008: Grève dans la fonction publique

Début février : journée interprofessionnelle d'action

Ce journal appartient à tous les adhérents du Sden-CGT,

Envoyez des articles et des échos de votre établissement !

Pour plus d'information:
Site Sden-CGT13:
<http://cgteducaix.ouvaton.org/>:
Actualités élus CAPA: fiche de contestation de note administrative téléchargeable sur le site
Nous contacter:
sdencgt13@wanadoo.fr
sdencgt13@free.fr
ursden.aixmle@wanadoo.fr
tél : 04 91 62 74 30